

<https://snetap-fsu.fr/CTREA-Ile-de-France-Declaration-liminaire.html>



CTREA Île de France - Déclaration liminaire

- En Région -



Date de mise en ligne : vendredi 14 juin 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Madame la Directrice Régionale,

Dans ce contexte national difficile, traversé par de multiples réformes subies et non fondées, nous sommes pour le moins surpris, voire choqués, de l'impréparation manifeste de ce [CTREA](#). En effet, l'envoi tardif et partiel des documents préparatoires, ne permet pas une situation sereine pour préparer ce comité.

À l'ordre du jour, figure la question de l'élargissement du CRIPT au privé pour laquelle, nous n'avons aucun document. La question est pourtant fondamentale quant à l'avenir de l'Enseignement Agricole Public et des [CFA](#) et [CFPPA](#) déjà très fragilisés par la réforme en cours.

D'autre part, depuis plusieurs mois les personnels ne cessent de mettre en garde le ministère de l'agriculture contre la dérégulation des seuils de dédoublement et ses effets néfastes sur les conditions d'apprentissage des jeunes.

En dépit des actions conduites et malgré le vote négatif du [CNEA](#) le 16 avril 2019, la décision a été maintenue de relever les seuils de dédoublements en refusant de les rétablir à 16, 24, 32 élèves et étudiant-es par classe.

Pourtant les conséquences directes de la mise en oeuvre de ces mesures sont claires et se confirment alors que les établissements tentent de préparer la rentrée 2019 :

- " dégradation des conditions d'apprentissage des jeunes,
- " difficulté à mettre en oeuvre les référentiels des travaux pratiques (professionnels, TIM, TP Bio ou physique...),
- " dégradation des conditions de sécurité, voire impossibilité de répondre aux objectifs des référentiels,
- " difficulté d'accompagnement des élèves en situation de handicap, ou de décrochage,
- " manque de place dans les salles de labo et les ateliers,
- " détérioration des conditions de travail des personnels ;

Le Snetap-[FSU](#) et les organisations de l'intersyndicale du public, comme du privé, ont également alerté le ministère dès la préparation de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » puis tout au long de la publication de ses décrets d'application sur les dangers de cette réforme dans son volet apprentissage. Nous nous alarmons de l'abandon des missions de service public des CFA et CFPPA.

Nous avons notamment interpellé sur les risques, d'un renvoi du financement et de la gouvernance de l'apprentissage aux seules branches professionnelles, pour les établissements, leurs personnels et sur la qualité des formations. Nous constatons dès à présent le faible financement prévu pour les [CAPA](#) Jardiniers paysagistes, voire le non financement pour les Bac pro CGEA !

Nous sommes aussi en attente depuis trop longtemps de l'aboutissement de la négociation des parties 2 et 3 du protocole national des personnels de CFA-CFPPA, ce qui rend d'autant plus précaires les personnels concernés. On constate déjà l'impact de la mise en oeuvre de la loi de réforme de l'apprentissage et du manque de reconnaissance statutaire des personnels, sur l'attractivité des emplois et sur les conditions de travail (2/3 des personnels du CFA de La Bretonnière sont sur le départ).

Nous réaffirmons notre refus de modification des seuils, nous demandons la modification de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », nous souhaitons une amélioration des conditions de travail des personnels de CFA-CFPPA et de leur statut à l'issue des négociations sur le protocole, et nous exigeons une véritable et honnête déprécarisation dans l'Enseignement Agricole Public. Nos 3 [EPL](#) franciliens continuent de

rencontrer des difficultés de recrutement des enseignants, du fait du manque d'attractivité des conditions de travail et de la cherté de la vie en région Ile de France.

La prime précarité n'est plus suffisamment attrayante, au regard du coût de la vie. Nous demandons une prime régionale à la hauteur de ces contraintes spécifiques.

Nous demandons que l'éternel poste d'ajustement EFS à La Bretonnière soit ouvert aux titulaires, et que les nombreux postes de titulaires non pourvus soient fléchés pour les reçus concours, notamment en économie sur Brie Comte Robert.

Enfin, nous souhaitons qu'une véritable réflexion soit mise en place dans le cadre réglementaire du PREAP Ile de France.

Sur le plan national, nous ne doutons pas, Madame la Directrice Régionale, que vous transmettez nos revendications à notre ministre.

Sur le plan régional, sachez Madame la Directrice Régionale, que nous nous sommes interrogés jusqu'au dernier moment, sur le fait de siéger dans cette instance. Nous espérons que vous apporterez des éléments de réponse concrets et favorables à nos nombreuses interrogations.

La délégation Snetap-FSU Île de France,

Claire Pinault, Tony Dos Santos, Carlos Pereira, Patrice Aublanc, Maryse Angles, Anthony Sallard, Jean-Louis Clément.